CIRCULAIRE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.
27 Août 1849.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je vous prie d'informer vos paroissiens que nous voici rendus à l'époque où les aumônes recueillies pendant l'année dans le diocèse, pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, doivent être transmises au trésorier général. Permettez que je vous invite à leur répéter au besoin ce que je vous ai dit dans ma lettre circulaire du 1 juin dernier, afin d'exciter de nouveau leur zèle pour cette œuvre si importante, non seulement pour le bien spirituel, mais encore pour le bien matériel du pays.

Je suis avec bien de l'estime,

Monsieur le curé,

Votre très-obéissant serviteur,

JOS. Archev. de Québec.